

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION DECHETS

Date : 17/052021

Lieu : Salle des Fêtes de Vertolaye

Heure début : 18 H00

Heure fin : 21H30

PRESENTS :

BATISSON Christine
BEULATON Michel
BERTHE André
BOST David
DROUARD Philippe
BRAJON Sébastien
CHAUVET Louis
CORNOU Gérard
CROS Jean-Claude
DA COSTA BENTO José
LUCHINO Albert
MAGAUD Daniel
MENAGER Marc
RAGONNET Claudine
RAYNAUD Jérôme
ROMEUF Corinne
TERME Christine
VERNET Pierre-Olivier

EXCUSES :

FONTBONNE Anne Marie
MONNIER Gaëtan
SEVENIER Yves

ABSENT (E) :

CHARTOIRE Mireille

Ordre du jour :

1. Premier bilan de l'année 2020 : performances tonnages, coûts, ...
2. Présentation budget / situation financière du service et axes de travail 2021 (investissements et projets)
3. Présentation de la simplification du geste du tri (extension des consignes de tri)
4. Redéfinition du volume maximal de collecte des professionnels en raison de l'ECT (modification règlement de collecte)
5. Présentation de la nouvelle procédure sécurisée d'accueil de l'amiante liée sur l'ISDND d'Ambert
6. Validation et discussion de l'Optimisation interne (2021-2022) = plan d'économies
7. Présentation du projet novateur d'organisation de la collecte de la ville d'Ambert en centre-ville : suppression partielle de la collecte en porte à porte dans le centre historique
8. Evoquer les premières pistes de l'Optimisation externe (en cas de non engagement à la Tarification Incitative (TI) sur ce mandat) : quelle future organisation de la collecte ?

Marc MENAGER, Vice-Président en charge des déchets, introduit la réunion en remerciant les participants pour leur présence et informe la commission sur la fermeture de la Sté Claustre. Dans le cadre des nouvelles consignes de tri, le Centre de Tri ne pouvait plus répondre aux évolutions technologiques exigées, et a dû cesser son activité. Une étude de faisabilité pour une reconversion a été demandée par Claustre environnement, ALF, le VALTOM et CITEO ont octroyé une subvention exceptionnelle pour financer celle-ci.

1. Premier bilan de l'année 2020 : performances tonnages, coûts, ...

Le Covid a eu des conséquences sur les tonnages, mais certaines évolutions restent inexplicables. On remarque une augmentation du verre, des biodéchets, et une légère baisse des ordures ménagères. Globalement nous sommes bon élève en ce qui concerne le tri. Les objectifs sont atteints.

Mr VERNET souhaite savoir où l'on se situe par rapport aux autres syndicats.

Un tableau comparatif sera présenté lors de la prochaine réunion.

2. Présentation budget / situation financière du service et axes de travail 2021 (investissements et projets)

Concernant la valorisation et le traitement des déchets, une hausse est constatée, elle s'explique par la hausse de la TGA, Prix 2020 107,40 € HT pour 115 € HT en 2021. On constate également une hausse pour la contribution à l'habitant de 0,24 € HT de 2020 à 2021. Les recettes revente des matériaux sont en baisse en 2020 en raison du COVID, par contre une forte hausse des prix d'achat est constatée début 2021. La situation devrait se stabiliser.

En fonctionnement, le fait majeur est des coûts de communication importants en 2021 en raison de l'ECT.

La nouveauté 2021, est le passage du budget Déchets en budget annexe. Le budget annexe Déchets versera une régularisation concernant les charges de structures avec rappel de 2017 à 2020.

Mr LUCHINO rappelle qu'à la fusion le SIVOM avait un excédent.

Dans le calcul des régularisations, il en a été tenu compte.

Un détail des régularisations/charges de structures sera présenté la prochaine réunion ainsi qu'une présentation de la TEOM.

3. Présentation de la simplification du geste du tri (extension des consignes de tri)

Une seule consigne « tous les emballages et papiers » se trient dans le contenant jaune (bac ou sac).

Une vidéo a été visionnée pour bien comprendre les nouvelles consignes de tri.

Mr DA COSTA demande qui lave les bacs ? C'est à la charge des communes, c'est dans le règlement de collecte. C'est à la commune de se rapprocher du service déchets pour savoir les jours de collecte, afin de pouvoir nettoyer les bacs. Un stock de bacs « tournants » peut être mis à la disposition de la commune afin de procéder au nettoyage.

Mr VERNET : peut-on jeter en vrac les emballages et papiers ? On peut déposer le tri dans les bacs en vrac ou en sac jaune mais surtout pas en sac noir.

Une forte demande sur la mise en place de bacs jaunes supplémentaire, et peut être suppression de certains bacs verts. A organisation constante et coût constant ce n'est pas possible il faudrait doubler le personnel.

Mr VERNET : on pourrait juste changer les couvercles ? Il vaut mieux changer le bac vu le coût du couvercle.

4. Redéfinition du volume maximal de collecte des professionnels en raison de l'ECT (modification règlement de collecte)

Rappel de la compétence déchets vis-à-vis des professionnels. Le règlement de collecte actuel prévoit 1 bac de 660 l de tri par professionnel, cette règle permet de maintenir l'attractivité commerciale pour la collecte des cartons par Claustre environnement, mais il ne démarche pas l'ensemble du territoire. Avec la simplification du tri, les professionnels ont besoin d'un volume de collecte supplémentaire.

Proposition : modifier le règlement de collecte pour autoriser les pros à avoir 1500 L de stockage (= collecte) de tri par semaine, ce qui représente environ 2 bacs de 600 L pour un peu moins de 200 commerçants/artisans/entreprises sur le territoire.

Etes-vous d'accord pour proposer cette modification du règlement au conseil communautaire :

Vote : Pour à l'unanimité.

5. Présentation de la nouvelle procédure sécurisée d'accueil de l'amiante liée sur l'ISDND d'Ambert

L'Accueil de l'amiante liée était gratuit et en libre accès à la déchetterie d'Ambert jusqu'au 01 Mai 2021. La réglementation n'était pas respectée entièrement, ce qui exposait le personnel et les usagers à des risques.

A compter du 1^{er} mai 2021, l'apport sera réglementé, avec un dépôt seulement le vendredi AM de 13h30 à 15h30, il sera, comme avant, gratuit si le poids est inférieur à 100 Kg, et payant au-delà (environ 125 € HT la tonne).

En 2020 il a été déposé 80 tonnes.

6. Validation et discussion de l'Optimisation interne (2021-2022) = plan d'économies

Projet d'optimisation interne au service : 2021 -2022

Réorganisation des plannings et des tournées, faire des investissements (matériels : rouleau compacteur déchetteries, colonnes de tri et camion grue) afin de maintenir le coût actuel. Peu de conséquences directes sur les habitants et communes.

Revoir les tournées de collecte Ordures Ménagères en supprimer 4 on passerait de 31 tournées à 27 tournées. Ce travail se fera avec les agents et un test en réel. Mise en place prévisionnelle mi-2022.

Les objectifs :

Essayer de dégager des marges de manœuvres dans le budget de fonctionnement (ex : ne pas remplacer 2 départs en retraite ce qui entrainerait la suppression d'un camion BOM, augmenter la durée de vie des camions BOM, arrêter l'achat coûteux des BOM à châssis étroits, compacter les matériaux dans les bennes de déchetteries, mécanisation d'une partie de la collecte tri, augmenter le tri et broyage des branches).

Ce qui pourrait faire environ une économie de 196 500 € annuel à partir de 2023/2024 si toutes les pistes sont engagées.

Attention, cette réforme des tournées de collecte des Ordures Ménagères est à mettre en regard avec les demandes, et besoins en tournées Tri Sélectif supplémentaires. Le schéma de déploiement du tri souhaité peut remettre en cause cette orientation de réduction de 4 tournées d'ordures ménagères.

La question de la collecte des ordures ménagères tous les 15 jours est aussi un point important à étudier et prendre en compte.

Questions :

Mr BRAJON : Pourquoi ne pas compacter les bennes de cartons ?

Les bennes cartons sont fermées, ce qui évitent de mouillés le cartons, cartons payés plus chers si pas souillés. **A étudier si l'on peut avoir des bennes avec bâches pour pouvoir compacter le carton.**

Mr BRAJON : avec la mécanisation d'une partie de la collecte de tri est ce que l'on n'aura pas plus de refus de tri ?

Gestion des branches : Mr CHAUVET : Explique le système mis en place par la Mairie de Fayet Ronaye avec le broyeur d'ALF, la commune va chez les propriétaires pour broyer.

Il est demandé de faire une communication sur le matériel ALF auprès des communes.

Mr RAYNAUD : La suppression de 2 agents pose un problème, ainsi qu'à MR CROS.

Mr FOURNIOUX explique que ce n'est pas une suppression mais 2 agents qui partent à la retraite et ne seront pas remplacé pour l'instant, mais permettront de voir plus tard en fonction de l'évolution.

Mr BERTHE : Demande s'il est possible de faire quelque chose en amont, pour qu'il y ait moins d'emballage ?

Mr MENAGER : indique que l'on ne peut pas lever l'impôt avec le seul but de garder l'emploi.

Proposition : Etes-vous d'accord pour proposer ces pistes de plan d'économies au Conseil Communautaire ?

Vote : 1 Contre – 18 pour

7. Présentation du projet novateur d'organisation de la collecte de la ville d'Ambert en centre-ville : suppression partielle de la collecte en porte à porte dans le centre historique

Ce projet a été validé en accord avec la Mairie d'Ambert.

Mr LUCHINO demande s'il existe des colonnes à verre pour les personnes à mobilité réduite (opercule plus bas). A voir ainsi que le coût.

Mr MENAGER, rappelle que cette expérience sur Ambert pourra être proposée à d'autres bourgs.

8. Evoquer les premières pistes de l'Optimisation externe (en cas de non-engagement à la Tarification Incitative (TI) sur ce mandat) : quelle future organisation de la collecte ?

Réfléchir dès maintenant à l'organisation de collecte souhaitée à moyen terme sur le territoire :

Tarification incitative sur ce mandat ? sur mandat suivant ?

Une explication sur ce qui se passe sur d'autres territoires a été évoqué par Mr FOURNIOUX (évolutions des modes de collecte, niveau de service, fréquences de collecte réduites, ...). Mr FOURNIOUX demande de réfléchir ou « d'inventer » le système de collecte qui nous permettrait de maîtriser les coûts, de faire baisser les tonnages d'OM et d'augmenter ceux du tri. De réformer éventuellement le financement du service en passant de la TEOM à la redevance ?

La question essentielle à se poser est la suivante :

Quel niveau de service (proximité à l'habitant) souhaitons-nous et à quel coût ?

L'éloignement des points de collecte (= ne plus avoir systématiquement au minimum 1 point de collecte par village) est un sujet sensible, non souhaité par la majorité des élus (cf présentation de la phase 2 de l'étude TI en conseil communautaire).

Depuis le passage à l'ECT, les habitants et les élus des communes demandent des points tri dans quasiment chaque village.

La répartition et la densité point de collecte OM et points de collecte de TRI doit donc être la base de la réforme de l'organisation du service.

Mme BATAISSON demande d'attendre de voir ce que va donner les nouvelles consignes de tri, et de ne pas oublier que la population du territoire est âgée. L'éloignement des points de collecte est donc un problème pour cette population âgée.

Passage à la redevance simple : ***proposition de faire mener une étude en 2022 par un Bureau d'études***

Fin de la réunion à 21 h 30